

Département de la Moselle  
Arrondissement de Thionville  
COMMUNE D'ILLANGE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2018

Sous la présidence de Daniel PERLATI, Maire



**Présents** : M. Daniel PERLATI - M. Marc LUCCHINI - Mme Monique LEYENDECKER – M. Gabriel HOFFMANN - Mme Martine GERGAUD - M. François MARQUET - Mme Marie-Thérèse KEUVREUX - M. Patrick GRASSER – M. Dominique LE PEMP – M. Didier JACQUES - Mme Nathalie JUNG - Mme Sophie FROMOND - M. Christian SUBTIL.

**Absents excusés** : Mme Christine KUNERAT donne procuration à Mme Martine GERGAUD - Mme Valérie HASELMEIER donne procuration à Mme Nathalie JUNG - M. Christophe LEYENDECKER donne procuration à Mme Monique LEYENDECKER - Mme Christelle HUNEAU - M. Christophe GUTH

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 18 - Conseillers présents : 13

**N° 2018-012 – Contrôle de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments recevant du public : signature d'un avenant à la convention de groupement de commandes**

La Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville, la Ville de Thionville, le CCAS de la Ville de Thionville et les communes d'Angevillers, Fontoy, Havange, Illange, Kuntzig, Manom, et Yutz ont constitué en 2017 un groupement de commandes pour le contrôle de la qualité de l'air intérieur pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires.

Les communes de Basse-Ham et Lommerange souhaitent adhérer à ce groupement et il convient, conformément à l'article 9.1 de la convention initiale que chacun des membres du groupement approuve cette adhésion par un avenant n°1 joint en annexe.

En tant que coordonnateur, la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville se voit confier la procédure de passation du marché public au nom et pour le compte des autres membres.

A ce titre, elle sera chargée de procéder à l'ensemble des procédures de mise en concurrence dans le respect des règles des marchés publics et de désigner l'attributaire du marché.

En outre, elle sera chargée de la signature, de la notification et de l'exécution du marché pour son compte et pour le compte des communes d'Angevillers, Fontoy, Havange, Illange, Kuntzig, Manom, Basse-Ham et Lommerange.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion des communes de Basse-Ham et de Lommerange à la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle de la qualité de l'air pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires,
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à SIGNER :
  - o l'avenant en découlant,
  - o tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à Illange, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

La présente délibération a été publiée le 11 avril 2018



Pour copie conforme,  
Illange, le 11 avril 2018  
Le Maire,